

## Questions orales

[Français]

## L'OPPORTUNITÉ DE TENIR UNE ENQUÊTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Dès février une enquête était commandée par le gouvernement fédéral. Maintenant, ce sont les autorités québécoises qui ont fait enquête et des accusations ont été portées. Est-ce que tout cela ne mériterait pas que la lumière soit faite, qu'une enquête publique soit tenue afin que les Canadiens sachent vraiment ce qui s'est passé dans ce dossier?

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je devrais peut-être porter à l'attention du député les paroles de Marc Barrière, porte-parole de la Commission des valeurs mobilières du Québec, qui a dit à propos des personnes inculpées: «On les accuse d'avoir profité du fait qu'elles savaient que Memotec avait soumissionné pour l'achat de Téléglobe. Les accusations ne portent pas sur la décision du gouvernement de vendre Téléglobe à Memotec.»

C'est parce qu'elle pense que la Loi sur les valeurs mobilières du Québec a été violée que la Commission des valeurs mobilières du Québec a intenté des poursuites. Quant à nous, nous faisons enquête pour savoir si on a violé la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Comme je viens de le dire, j'ai demandé au directeur d'accélérer son enquête pour que je puisse déposer son rapport à la Chambre le plus tôt possible.

## LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le même sujet. Ce dernier sait que Peter Blaikie, l'ancien président national du parti conservateur du Canada, est l'un de ceux qui a été accusé de se livrer à des opérations entre initiés. Il a également . . .

**M. le Président:** Je ne sais pas où veut en venir le député. J'ai donc dû l'interrompre avant qu'il ne s'égaré peut-être pour qu'il puisse revenir à des questions appropriées sur ce sujet. Les députés devraient veiller à limiter leurs questions portant sur ce sujet aux secteurs de responsabilité ministérielle. Je dois dire que les questions du député de Saint-Jacques étaient excellentes et pertinentes. Je demande la même coopération de la part des autres députés.

C'est une question grave. Néanmoins, ce n'est pas l'endroit pour juger quelqu'un mais pour demander aux ministres ce qu'ils ont fait ou omis de faire ou ce qu'ils savaient ou ignoraient à propos de ces questions dans leur domaine de responsabilité. Si les questions vont dans ce sens, il est bien évident que la présidence les autorisera. Le député a beaucoup d'expérience et je sais qu'il va collaborer avec la présidence.

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, puisque M. Blaikie a démissionné vendredi du conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada, qui, entre autres, conseille le gouvernement en matière de privatisation, le moment n'est-il pas venu d'imposer des lignes directrices plus sévères en ce qui concerne les personnes nommées par

le gouvernement à des conseils, commissions, agences et autres organismes?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)):** Monsieur le Président, la nomination au conseil d'administration de la CDIC était très récente. M. Blaikie a présenté sa démission et je l'ai acceptée au nom du gouvernement, sous réserve du décret en conseil automatique. Je ne pense pas qu'une enquête soit nécessaire. Celle que conduit actuellement la Commission des valeurs mobilières du Québec déterminera si les accusations sont fondées. Des personnes ont été accusées mais n'ont pas encore été reconnues coupables.

## LES NOMINATIONS À DES CHARGES PUBLIQUES—ON DEMANDE DES LIGNES DIRECTRICES PLUS SÉVÈRES

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au premier ministre. Le 9 septembre 1985, il a adressé une lettre ouverte à tous les députés et aux sénateurs portant entre autres sur l'éthique dans la Fonction publique et les nominations à des charges publiques. Quand va-t-il mettre à exécution les recommandations qu'il a faites? En particulier, ne pense-t-il pas que le moment est venu d'établir des lignes directrices plus sévères en ce qui concerne les nominations faites par le gouvernement ainsi que le népotisme et le lobbying?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, mon honorable ami fait allusion au fait que les lignes directrices étaient adressées aux députés et aux sénateurs. S'il laisse entendre que dans ce cas particulier . . .

**M. Nystrom:** La lettre le laissait entendre.

**M. Mulroney:** La lettre. S'il laisse entendre que dans ce cas particulier concernant M. Blaikie, un député ou un sénateur a enfreint ces lignes directrices, il devrait peut-être le dire.

En ce qui concerne cette allégation, M. Blaikie est un éminent membre du Barreau québécois et mon honorable ami conviendra, je l'espère, que M. Blaikie, comme tous les autres Canadiens, bénéficie de la présomption d'innocence.

\* \* \*

[Français]

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

## LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La semaine dernière, son ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale, des Sciences et de la Technologie, déclarait que le Canada n'avait plus aucune stratégie de développement industriel, en fait, faisait un aveu d'impuissance et d'incompétence après trois ans de gouvernement conservateur. En fin de semaine, le ministre responsable du Développement économique régional du Québec, M. Marc-Yvan Côté, demandait, au cours du congrès de l'Union des municipalités régionales de comtés, que le gouvernement fédéral mette de l'ordre dans ses affaires et aboutisse finalement avec un programme pouvant réellement aider les régions défavorisées du Québec. Est-ce que le premier ministre peut dire, alors que cela fait